

Ministry of Education

Mowat Block, 4th Floor
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Édifice Mowat, 4^e étage
900 rue Bay
Toronto ON M7A 1L2

**NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Leaders pour la réussite des élèves

EXPÉDITEURS : Richard Franz, directeur
Direction des politiques stratégiques en matière de réussite des élèves et d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans

Rob Andrews, directeur
Direction de la mise en œuvre, de la formation et de l'évaluation dans le cadre des initiatives de la réussite des élèves et de l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans

Ginette Plourde, directrice
Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française

DATE : Le 3 mai 2011

OBJET : **Apprentissage parallèle dirigé – Collecte de données**

Le Règlement de l'Ontario 374/10, « Apprentissage parallèle dirigé et autres dispenses de fréquentation scolaire » est entré en vigueur le 1^{er} février 2011. Le document d'appoint *Apprentissage parallèle dirigé : Politique et mise en œuvre* se trouve sur le site Web du Ministère à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/alternative.html>.

Comme l'indique la note de service envoyée en septembre par le sous-ministre pour annoncer l'apprentissage parallèle dirigé (APD), nous recueillerons des données afin d'appuyer la mise en œuvre de l'APD et d'examiner les incidences des changements. Ces données finiront par être enregistrées dans le SISON mais au début, nous les recueillerons dans un rapport séparé. Cela nous aidera à nous faire plus rapidement une idée de la mise en œuvre initiale dans toute la province et de déterminer les nouveaux éléments de données à incorporer dans le SISON. Nous nous intéressons également aux différents modèles d'APD mis en œuvre et désirons recenser les pratiques efficaces qui pourraient être communiquées aux conseils.

Vous trouverez en annexe un formulaire en format Excel que nous vous demandons de remplir d'ici le 15 juillet 2011 afin de fournir des renseignements sur la mise en œuvre initiale de l'APD depuis le 1^{er} février jusqu'au 30 juin 2011. Veuillez noter que même si votre conseil ne recourt pas à l'APD cette année, il faut quand même répondre à la question 7 sur les études à temps partiel, et à la question 8 sur les élèves absents pendant soixante jours d'école consécutifs.

Si vous avez des questions sur le formulaire ci-joint, écrivez à genevieve.patry@ontario.ca.

Comme toujours, nous vous remercions de votre appui.

Richard Franz

Rob Andrews

Ginette Plourde

p.j.